



## Démarrer une nouvelle activité

Par **leroy 2009**, le **13/10/2009** à **14:23**

Bonjour,  
je suis co-gérante dans une earl agricole et viticole.  
Je pense à démarrer une nouvelle activité, qui n'a rien à voir avec la première,  
et ceci dans la même entreprise. Je m'explique :  
je souhaiterais me lancer dans la pâtisserie faite maison pour vendre à des particuliers  
Ai-je le droit de faire ce-ci ?  
merci de me répondre

Par **reno\_8**, le **14/10/2009** à **22:21**

bonsoir,  
je ne pense pas car la pâtisserie n'est pas une activité agricole  
à moins que vous voulez vendre occasionnellement des pâtisseries avec vos produits tirés de  
votre agriculture  
sinon, vous devez créer une SARL, société commerciale et non une EARL  
De plus vous devriez sinon changer les statuts de votre EARL en ajoutant à l'objet sociale  
cette nouvelle activité

Un conseil, créer une nouvelle entreprise, cela sera moins compliqué  
Demander conseil à votre expert comptable